



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt quatre, le cinq février,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du C.C.A.S
Présents : 13	
Votants : 17	
Procurations : 4	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 05/02/2024	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Affichage en date du : 05/02/2024	Présents : Mme LANDES, Mme AZAM, Mme BOSQ, Mme CHAMFEUIL, Mme CHERT-RAMES, Mme CRISTOL, Mr DALMONTI, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr LEBRIS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE
	Absents :
	Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mr ABEILHOU donne pouvoir à Mr DALMONTI, Mr DARDENNE donne pouvoir à Mr DIZIER, Mr DUMAS donne procuration à Mme LANDES.
	Secrétaire de Séance : Mr DALMONTI Luc

Objet : Adhésion 2023 à l'Association « Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale » UNCCAS

L'Union Nationale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS) est une association loi 1901.

Les missions stratégiques de l'UNCCAS sont les suivantes :

- Représenter, défendre et structurer le réseau national des CCAS/CIAS.
- Accompagner les adhérents en leur apportant toute la formation, l'aide technique et juridique nécessaires au développement de leurs activités.
- Valoriser et promouvoir l'action sociale publique au plan communal et intercommunal, en confortant les capacités d'observation sociale, d'intervention et d'innovation des CCAS/CIAS.

- Développer l'échange d'expériences, l'essaimage et la capitalisation de bonnes pratiques en matière d'action sociale locale et cela au plan national mais aussi européen.
- Dialoguer avec les représentants de l'Etat, les parlementaires, les administrations, les partenaires pour adapter les dispositifs existants et alimenter le débat national en matière de politiques sociales.

Le montant de la cotisation s'élève à 447,13 euros ; cette dépense est inscrite au budget.

Il est proposé au conseil d'administration du CCAS de :

- **RENOUVELER** l'adhésion à cette association pour l'année 2024 et de s'abonner à la revue ACTES.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 05/02/2024

Grégoire CARNEIRO,

Pour le Président

Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente



Président du CCAS

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstentions :